

Objet : Agriculture – Forêt – Adhésion 2019 à l'Association des Communes Forestières de Savoie

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-014 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Emmanuel HUGUET pour les affaires traitant de l'agriculture et de la forêt de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Arlysère travaille de manière très étroite avec l'Association des Communes Forestières de Savoie notamment autour du projet de mise en place de la plateforme bois énergie,

Décide

Article 1 : L'adhésion à l'Association des Communes Forestières de Savoie, domiciliée Maison des Parcs et de la Montagne, 256 rue de la République, 73000 CHAMBERY, est renouvelée pour l'année 2019.

Article 2 : Le montant de cotisation, fixé à 485 €, sera versé à l'Association des Communes Forestières de Savoie.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 21 mai 2019

Le Vice-Président
Emmanuel HUGUET


